



COVID-19

## ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE<sup>1</sup> EST UN CAS CONFIRMÉ DE COVID-19 ?



### Fermeture automatique de la classe de l'élève pour une durée de 7 jours

Dans les meilleurs délais  
et au plus tard le lendemain  
→ Quarantaine de 7 jours  
pour les élèves de la classe



### Identification des contacts à risque dans les autres classes

Pas de fermeture automatique  
de ces classes  
→ Quarantaine de 7 jours  
pour les élèves concernés<sup>2</sup>

Réalisation obligatoire d'un 1<sup>er</sup> test immédiatement et d'un 2<sup>d</sup> test 7 jours après  
le dernier contact avec le cas confirmé pour tous les élèves en quarantaine<sup>3</sup>

### Si l'un des tests est positif

L'élève devient un cas confirmé :

- ✓ **isolement : 10 jours** ou, si persistance de la fièvre après 10 jours, 48 heures après disparition de celle-ci
- ✓ **contact tracing** à partir de ce nouveau cas confirmé
- ✓ **retour à l'école à l'issue de la période d'isolement**  
→ Pas de réalisation de test supplémentaire

### Si le 2<sup>d</sup> test est négatif

- ✓ **Présentation d'une attestation sur l'honneur par les représentants légaux de l'élève**  
→ **Attestation fournie** : retour en classe autorisé avec strict respect du port du masque pendant 7 jours et vigilance renforcée  
→ **Attestation non fournie** : poursuite de la quarantaine jusqu'à production de l'attestation sur l'honneur ou le cas échéant pendant 7 jours supplémentaires (14 jours maximum au total)

<sup>1</sup> L'apparition d'un cas confirmé parmi les professeurs, dès lors qu'ils portent un masque, n'implique pas que les élèves de la classe soient considérés comme contacts à risque. De même, l'apparition d'un cas confirmé parmi les élèves n'implique pas que les personnels soient identifiés comme contacts à risque, dès lors que ces derniers portent un masque.

<sup>2</sup> Sauf si l'élève a contracté la Covid au cours des deux derniers mois : dans ce cas, le risque est négligeable (attestation sur l'honneur à produire), la quarantaine et le dépistage ne sont pas requis.

<sup>3</sup> Test de dépistage RT-PCR ou antigénique sur prélèvement nasopharyngé, ou à défaut RT-PCR sur prélèvement salivaire. Les tests antigéniques sur prélèvement nasal (autotests) ne sont pas considérés comme suffisamment performants pour le dépistage des personnes-contacts à risque.



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000  
(appel gratuit)